



## **DER: Document d'entrée en relation**

Document d'entrée en première relation conforme aux articles 325-5 du Règlement Général de l'AMF, et L521-2 du Code des Assurances

Le présent document (DER) a pour objet de vous communiquer des informations essentielles sur notre cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine, nos activités et, de vous présenter les informations réglementaires qui régiront l'ensemble de nos relations contractuelles, applicable à notre profession. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel, les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale. Le DER doit vous être remis lors du premier rendez-vous, il doit être signé par vous, et pourra vous être communiqué lors de chaque mise à jour significative ou avant de procéder à une nouvelle opération. Nous pouvons donc être amenés à vous faire signer plusieurs fois ce « Document d'Entrée en Relation » même si vous êtes déjà client du cabinet.

### **PRÉSENTATION**

OMME Patrimoine est un cabinet de conseil en gestion de patrimoine indépendant ayant la forme juridique d'une SAS au capital de 5000 € immatriculée au RCS de Valenciennes sous le numéro 893 275 297. Le siège social est domicilié au 14, rue du moulin à BELLIGNIES (59570). email contact : [omme.patrimoine@gmail.com](mailto:omme.patrimoine@gmail.com)

OMME Patrimoine est représenté par M. Matthieu Oury, Président et M. Éric Martin, Directeur général.

**Eric MARTIN**

06 45 05 48 88  
[contact.emartin@gmail.com](mailto:contact.emartin@gmail.com)

**Matthieu OURY**

06 40 15 89 73  
[matthieu.oury3@gmail.com](mailto:matthieu.oury3@gmail.com)

Notre mission est de s'adresser à tout le monde, que vous soyez entrepreneur ou salarié, jeune ou plus âgé. Nous nous engageons à être à votre écoute et à vous accompagner dans la réalisation de vos principaux objectifs de vie, protéger vos proches, investir et optimiser votre épargne, préparer votre avenir ou encore celui de vos enfants. Notre métier est normé par des autorités de tutelles qui encadrent notre profession et nous nous engageons chaque année à faire évoluer notre savoir-faire et nos compétences. Nous intervenons en véritable chef d'orchestre de vos intérêts, en nous différenciant des grands établissements financiers en vous proposant en toute objectivité et indépendance les conseils et/ou produits qui sont les mieux adaptés pour vous et ainsi construire avec vous une relation de confiance au fil des années.

## STATUTS RÉGLEMENTÉS ET AUTORITÉS DE CONTRÔLE

**Le cabinet est immatriculé** au registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75331 Paris cedex 09 ) sous le n°21002263 (consultable sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), **au titre des activités suivantes:**

### Conseiller en investissement financier (CIF)

Le cabinet est adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'autorité des marchés financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)  
Nos conseils en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante, au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Les conseils reposants sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se faisant par honoraires ou par commission ou avantages monétaires ou non monétaires sur les instruments financiers conseillés que vous pourriez souscrire.

Lorsque notre prestation de Conseil en Investissements Financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la « Lettre de Mission », et les montants précisés dans « la Déclaration d'Adéquation » qui vous seront soumis.

### Courtage en assurance (COA)

OMME Patrimoine est courtier en assurance catégorie «b» non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances, et fournissant un conseil de niveau 2 ( service de recommandation personnalisée). Il peut vous être communiqué sur simple demande le nom des entreprises d'assurances avec lesquelles le cabinet travaille.

Notre prestation de conseil en assurance consiste à vous proposer un conseil adapté nous permettant de vous proposer un contrat cohérent en réponse à vos besoins et exigences. Le courtage en assurances est contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR, 4 place de Budapest 75436 Paris cedex 09) et internet : <http://.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

### Courtage en opérations bancaires et services de paiements (COBSP)

OMME Patrimoine exerce l'intermédiation en vertu d'un marché à l'exclusion de tout mandat d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique et qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un producteur partenaire précis ( article R.519-41) du Code monétaire et financier.

Nous proposons un service de conseil au sens de l'article L. 519-1-1 du Code monétaire et financier portant sur des contrats de crédit immobiliers.

Dans le cadre de ce service, nos recommandations portent sur notre propre gamme de contrats choisis parmi ceux disponibles sur le marché (conseil non indépendant).

L'activité de COBSP est sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en qualité de Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP).

## Agent immobilier

OMME Patrimoine est par ailleurs Agent immobilier à travers sa filiale Omme Immobilier

OMME Immobilier est détenue à 100% par OMME Patrimoine



Activité est régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant Omme Immobilier est titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeuble et fond de commerce **N°CPI 0801 2021 000 000 004** délivrée par la CCI des Ardennes le 14/04/2021.

Activité sans détention de fonds, effets ou valeur. L'activité est contrôlée par la DGCCRF.

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIERE

OMME Patrimoine et OMME Immobilier disposent, conformément à la loi et au code de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA Entreprise, Police n°118.263.166 Adhérent n°232436

Pour des montants par sinistre et année d'assurance de :	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité civile professionnelle	1 000 000€	2 500 000€	1 000 000€
Garantie financière	1 000 000€	115 000€	110 000€

## DÉONTOLOGIE

OMME Patrimoine s'est engagé à respecter le code de bonne conduite de la CNCGP, disponible au siège de l'association ou sur [www.cncgp.fr](http://www.cncgp.fr)

## COMPAGNIE D'ASSURANCE, FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

OMME Patrimoine atteste qu'aucune compagnie d'assurance, aucun fournisseur et aucun partenaire ne représente au moins 10% de son capital ou de ses droits de vote ou entretient une relation commerciale particulièrement significative.

OMME Patrimoine pourra vous communiquer, sur simple demande, les noms des compagnies d'assurances et établissements de crédits, fournisseurs et partenaires avec lesquels nous sommes en relations.

## RÉMUNÉRATION, COMMISSION OU AVANTAGES NON MONÉTAIRES

OMME Patrimoine délivre un conseil non indépendant au sens de MIF2. Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, OMME Patrimoine pourra recevoir en plus des frais de souscription non acquis à vos OPCVM conseillés, une partie de leurs frais de gestions comprise entre 0% et 100% de ceux-ci.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, avec le concours de OMME Patrimoine, la communication d'informations plus précises auprès des sociétés de gestions concernées qui ont autorisé la commercialisation de leurs OPCVM par OMME Patrimoine.

Lorsque la prestation de COA sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits d'assurances-vie, OMME Patrimoine pourra recevoir en plus des frais d'entrée des contrats conseillés, une partie des frais de gestions des sous-jacents en unités de comptes comprises entre 0% et 100% de ceux-ci. Au titre de votre accompagnement vous pourrez obtenir, aussi sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération.

Lorsque la prestation de COBSP sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des opérations de crédits, OMME Patrimoine, pourra recevoir une rémunération des établissements de crédits partenaires proportionnelle au montant des prêts. Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération.

Enfin, pour tout acte relevant du conseil, OMME Patrimoine, pourra appliquer des honoraires convenus préalablement avec le client conformément à un tarif horaire de 250€ HT (300€ TTC) ou conformément à un tarif forfaitaire déterminé en fonction de la mission confiée. Au titre de l'accompagnement du client une information plus précise sera fournie sur simple demande.

Les honoraires et rémunérations sont systématiquement mentionnés dans le cadre d'une lettre de mission ou un mandat de recherche définissant le champ d'intervention de OMME Patrimoine/OMME Immobilier

## MODE DE COMMUNICATION

Le client accepte de recevoir de OMME Patrimoine/OMME Immobilier des informations ou des documents sur tout autres supports durables autre que le papier et notamment par messagerie électronique. Le client conserve la possibilité, à tout moment, de s'opposer à ce mode de communication et demander à bénéficier d'un support papier.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par **M. Éric Martin** en qualité de responsable des traitements au sens des dispositions du règlement générale sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées selon les cas sur des bases légales différentes ( votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du responsable de traitement.)

Les données personnelles du client seront alors utilisées afin de permettre à la société d'exercer, dans le cadre de la relation contractuelle, sont activité de conseil au mieux des intérêts du client. La collecte et le traitement des informations d'ordre patrimoniales et des objectifs permet ainsi de réaliser une prestation de conseil en adéquation avec la situation du client et notamment de pouvoir lui proposer des produits et services de qualité personnalisés et adaptés à sa situation patrimoniale, besoins et objectifs recherchés.

Elles peuvent être divulguées pour les besoins de la mission au prestataire des services et sous-traitants, mandataires, courtiers, partenaires et fournisseurs de produits, autorités financières, judiciaires ou assimilées ainsi que certaines professions réglementées. Ces données ne font l'objet d'aucune transmission à des organismes extérieurs notamment à des fins de prospections commerciales sans l'accord du client.

Concernant vos proches nous vous remercions de les tenir informer des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant, vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archives pendant un délais de cinq (5) ans, à défaut de délais plus court ou plus long spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitations, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Le client peut exercer ses droits en adressant un courrier au siège de la société à l'intention de OMME Patrimoine ou un mail : [omme.patrimoine@gmail.com](mailto:omme.patrimoine@gmail.com)

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser par courrier à :

OMME PATRIMOINE 14, rue du moulin 59570 BELLIGNIES

ou par mail à l'adresse suivante : [omme.patrimoine@gmail.com](mailto:omme.patrimoine@gmail.com)

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai de dix jours ouvrables, puis à y répondre dans un délai de deux mois maximums à compter de la date de réception de votre réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée à votre réclamation ne vous apparaît pas satisfaisante, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation compétent suivant :

Au titre de nos activités de conseiller en investissement financier (CIF) :

Le Médiateur publique  
Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse  
78082 PARIS CEDEX 02

Au titre de nos autres activités :

CMAF (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris)  
Service Médiation de la consommation: [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr)  
39 avenue F.D Roosevelt  
75008 Paris

Je soussigné(e) Simone **QUENTIN** atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à

Le. 03/03/2023

Signatures